

SELARL A.SEBAG Avocats
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 77.000 €
Siège social : 96 boulevard Kellermann – 75013 PARIS
RCS PARIS numéro 821 209 632

PROCÈS-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Le 25 septembre,
A 16 heures,

Je soussignée, Madame Alexia SEBAG, agissant en qualité de Gérante et associée unique de la SELARL unipersonnelle A.SEBAG Avocats, ayant pour siège social sis 88 bis Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°821 209 632, au capital de 77.000 €, a pris la décision unique suivante :

DECISION UNIQUE

Madame Alexia SEBAG, en sa qualité de Gérant et associé unique de la SELARL A.SEBAG Avocats, décide de modifier l'article 1 des statuts de la SELARL A.SEBAG Avocats afin de se conformer au décret au Décret n° 2024-872 du 14 août 2024 relatif à l'exercice en société de la profession d'avocat pris pour l'application de l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023

En conséquence, l'associé unique modifie l'article 1 des statuts de la manière suivante :

Article 1- FORME

La Société est de forme société d'exercice libéral à responsabilité limitée régie par les présents statuts, les dispositions du Livre II du code de commerce relatives aux sociétés commerciales, le décret n°93-492 du 25 mars 1993 et le [Décret n° 2024-872 du 14 août 2024 relatif à l'exercice en société de la profession d'avocat](#) pris pour l'application de l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023.

Madame Alexia SEBAG
Gérante et associée unique

